

## RAPPORT d'ENQUÊTE.

### **Délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées des communes de Bruère-Allichamps et La Celle**

**Pour Communauté de Communes cœur du France  
Par Président de la communauté de communes Cœur de France**

Suite à l'arrêté de la Présidente du tribunal administratif d'Orléans n° E13000371/45 du 21 octobre 2013 j'ai été nommé commissaire enquêteur pour l'enquête publique en vue de la Délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées des communes de Bruère-Allichamps et La Celle pour la Communauté de Commune Cœur de France Cité de l'or à Saint Amand Montrond.

Je me suis rendu les Lundi 18 novembre et lundi 02 décembre de 14h30 à 18 heures à la mairie de Bruère-Allichamps ainsi que jeudi 28 novembre et jeudi 19 décembre de 16 heures à 19 heures à la mairie de La Celle, pour y tenir permanence et recevoir les personnes qui se présenteraient et prendre en compte leurs questions ou leurs remarques, et leurs donner des explications si nécessaire.

J'avais auparavant coté et paraphé les registres d'enquête publique qui ont été déposés en mairie de Bruère-Allichamps et de La Celle. J'ai ensuite vérifié que l'ensemble des pièces nécessaire au bon déroulement de l'enquête était disponible, en mairie ainsi que les certificats d'affichages.

J'ai aussi vérifié que les publications avaient bien été faites dans :

Berry Républicain du samedi 2 novembre et mardi 19 novembre 2013 et l'Écho du Berry du jeudi 31 octobre et jeudi 21 novembre 2013.

J'ai aussi étudié l'ensemble des dossiers en ma possession ;

Dossier rédigé par le CEDDEC sarl

14 rue de la Loge 86 440 Migné-Auxances, et daté de Octobre 2013.

Il se compose de :

-rapports final en vue de la révision numéro 1 du zonage d'assainissement pour les communes de la Celle et de Bruère Allichamps

-document d'enquête publique pour les communes de la Celle et de Bruère Allichamps

- cartes de zonage des techniques d'assainissement pour les communes de la Celle et de Bruère Allichamps.

Au cours de mes permanences, j'ai reçu :

Madame Jean GILBERT habitant 1 rue du Pont à Bruère- Allichamps venue avec Monsieur Portmann se renseigner sur l'objet de l'enquête. Monsieur Portmann est venu le 2 décembre porter un courrier qui est annexé au registre d'enquête sous la référence Pièce numéro 1. J'ai reçu aussi Monsieur Claude Pompon habitant 2bis route de Noirlac à Bruère-Allichamps venu lui aussi se renseigner sur l'objet de l'enquête de zonage d'assainissement. En fait les préoccupations de ces visiteurs sont d'ordre pratique et économique: quand, comment et à quel prix se fera l'assainissement, mais aucun ne remet en cause la nécessité de la mise aux normes des assainissements, ni le zonage retenu par les deux communes de Bruère et de La Celle, ainsi que par le conseil communautaire de la Communauté de communes du Cœur de France.

En fin de permanence, j'ai eu la visite de Monsieur Patrick Ciajolo venu se renseigner sur l'objet de l'enquête et qui m'a dit souhaiter que lui et ses voisins soient inclus dans le périmètre de zonage d'assainissement collectif. Je lui ai conseillé de rédiger avec ses voisins un courrier et de le déposer dans une des deux mairies où se déroule l'enquête; ce qu'il a fait; j'ai trouvé le courrier à la mairie de La Celle et il est annexé au registre d'enquête.

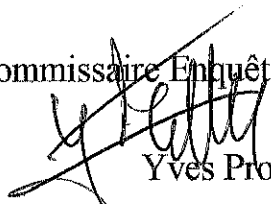
Lors de ma première permanence à La Celle, j'ai rencontré Monsieur Christian Touraud maire de la commune, nous avons échangé sur la nécessité du zonage des périmètres d'assainissement et sur le fait que suivant les prescriptions de l'hydrogéologue il fallait un assainissement collectif pour protéger le captage de La Celle. L'option retenue par les deux conseils municipaux et le conseil Communautaire est celle qui selon lui est la plus intéressante techniquement et environnementalement, tout en sachant qu'il y aura des problèmes à la réalisation car tous les administrés de sa commune n'auront pas les moyens de réaliser les travaux de raccordement; mais cela est un problème qui sera traité en temps et heure.

Au cours de mes permanences j'ai aussi rencontré , deux fois, Monsieur Bône qui a entre autre en charge le dossier de l'assainissement au conseil communautaire de la Communauté de Commune Cœur de France. Le échanges ont été intéressants. Nous avons parlé des raisons ayant amener les communes de Bruère Allichamps, la Celle et la Communauté de Communes à prendre l'option retenue. Nous analyserons ces échanges dans mon avis.

Le Jeudi 19décembre 2013, l'enquête étant terminée, les registres d'enquête m'ont été transmis par le Président de la Communauté de Commune Cœur de France.

Fait à Bourges le 16 janvier 2014.

Le Commissaire Enquêteur.



Yves Proffit.

Arrivé le  
174  
20 JAN. 2014

Communauté de Communes  
du Cœur de France

Yves Proffit  
Commissaire enquêteur  
97 chemin des communes  
18 000 Bourges

Numéro : E13000371/45

Avis du commissaire enquêteur.

**suite à l'enquête publique pour la Délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées des communes de Bruère-Allichamps et La Celle**  
**demandée par le Monsieur le Président de la communauté de commune Cœur de France**

Suite à l'ordonnance du Président du tribunal administratif d'Orléans n° E13000371/45 du 21 octobre 2013 Président de la communauté de communes Cœur de France 06/2013 du 28 octobre 2013 j'ai été nommé commissaire enquêteur pour l'enquête publique Délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées des communes de Bruère-Allichamps et La Celle. L'enquête s'est déroulée du Lundi 18 novembre 2013 au Jeudi 19 décembre 2013 en la mairie de Communauté de commune cœur de France Cité de l'or et dans les mairies de Bruère-Allichamps et La Celle .

J'ai étudié le dossier en ma possession, il est composé de:

-rapports final en vue de la révision numéro 1 du zonage d'assainissement pour les communes de la Celle et de Bruère Allichamps

-document d'enquête publique pour les communes de la Celle et de Bruère Allichamps

- cartes de zonage des techniques d'assainissement pour les communes de la Celle et de Bruère Allichamps

Le dossier est réalisé par :

CEDDEC sarl

14 rue de la Loge 86 440 Migné-Auxances

et daté de Octobre 2013.

Comme c'est écrit dans le rapport pendant mes permanences j'ai reçu les personnes suivantes :

Madame Jean GILBERT habitant 1 rue du Pont à Bruère- Allichamps venue avec Monsieur Portmann se renseigner sur l'objet de l'enquête. Monsieur Portmann est venu le 2 décembre porter un courrier qui est annexé au registre d'enquête sous la référence Pièce numéro 1. J'ai reçu aussi Monsieur Claude POMPON habitant 2bis route de Noirlac à Bruère-Allichamps venu lui aussi se renseigner sur l'objet de l'enquête de zonage d'assainissement. En fait les préoccupations de ces visiteurs sont d'ordre pratique et économique: quand, comment et à quel prix se fera l'assainissement, mais aucun ne remet en cause la nécessité de la mise aux normes des assainissements, ni le zonage retenu par les deux communes de Bruère et de La Celle, ainsi que par le conseil communautaire de la Communauté de communes du Cœur de France.

En fin de permanence, j'ai eu la visite de Monsieur Patrick Ciajolo venu se renseigner sur l'objet de l'enquête et qui m'a dit souhaiter que lui et ses voisins soient inclus dans le périmètre de zonage d'assainissement collectif. Je lui ai conseillé de rédiger avec ses voisins un courrier et de le déposer dans une des deux mairies où se déroule l'enquête; ce qu'il a fait, j'ai trouvé le courrier à la mairie de La Celle et il est annexé au registre d'enquête.

Lors de ma première permanence à La Celle, j'ai rencontré Monsieur Christian Touraud maire de la commune, nous avons échangé sur la nécessité du zonage des périmètres d'assainissement et sur le fait que suivant les prescriptions de l'hydrogéologue il fallait un assainissement collectif pour protéger le captage de La Celle. L'option retenue par les deux conseils municipaux et le conseil Communautaire est celle qui selon lui est la plus intéressante techniquement et environnementalement, tout en sachant qu'il y aura des problèmes à la réalisation car tous les administrés de sa commune n'auront pas les moyens de réaliser les travaux de raccordement; mais cela est un problème qui sera traité en temps et heure.

Au cours de mes permanences j'ai aussi rencontré , deux fois, Monsieur Bône qui a entre autre en charge le dossier de l'assainissement au conseil communautaire de la Communauté de Commune Cœur de France. Le échanges ont été intéressants. Nous avons parler des raisons ayant amener les communes de Bruère Allichamps, la Celle et la Communauté de Communes à prendre l'option retenue. Nous analyserons ces échanges dans mon avis.

L'analyse des rencontres au cours des permanences montre que Madame Gilbert, Monsieur Pompon et Monsieur Portmann se demande comment vont s'organiser l'implantation et le fonctionnement de l'assainissement

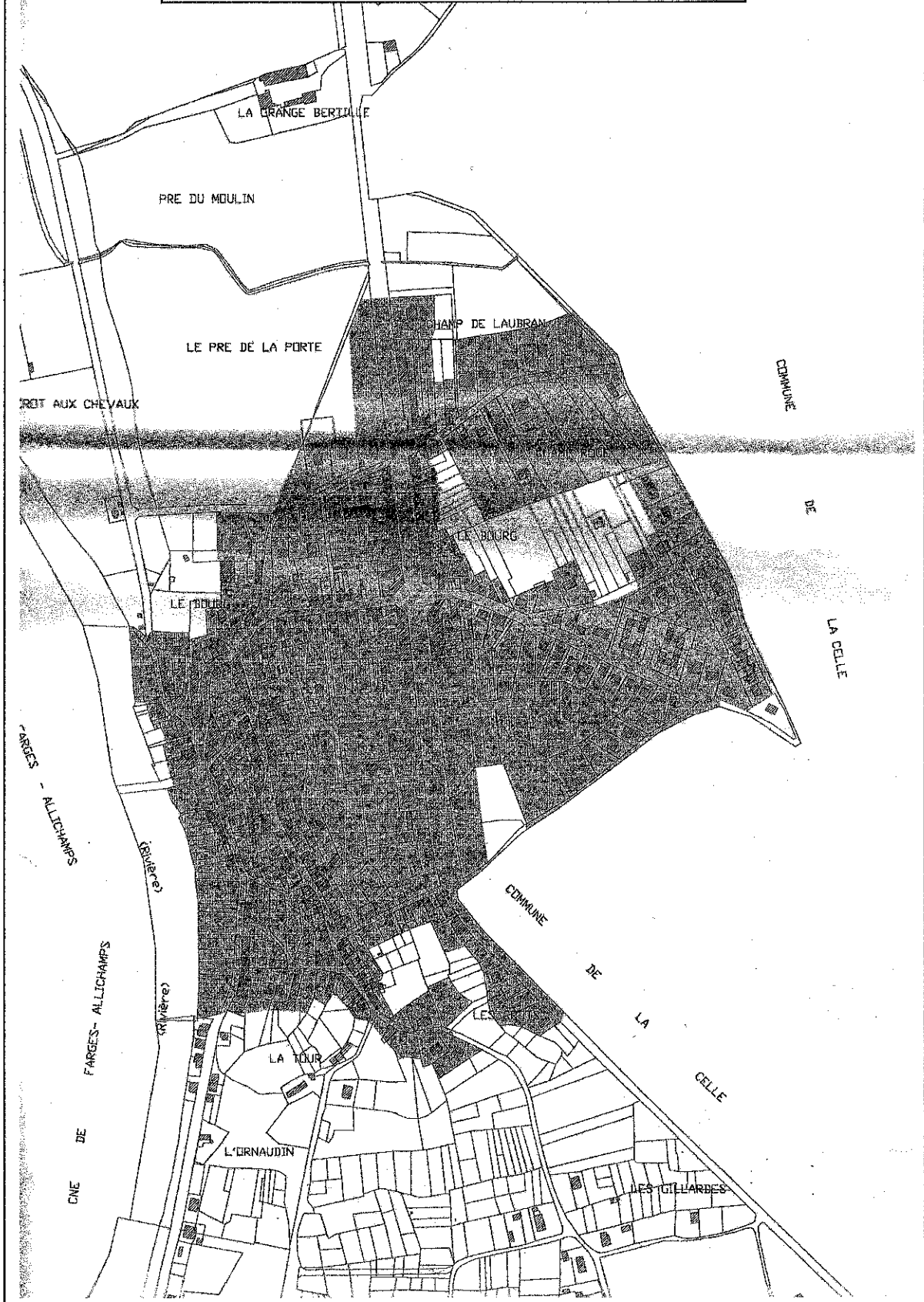
collectif. Quel type de réseau et à quel endroit les réseaux vont être implantés. Comment les habitants vont faire techniquement et financièrement pour se raccorder aux réseaux? Toutes ces interrogations, je leur ai expliqué, sont légitime, mais hors sujet pour cette enquête, il faudra que l'information sur les choix techniques soit de qualité, ce dont je ne doute pas.

La demande de Monsieur Cijolo et de ses voisins est-elle bien dans le cadre de l'enquête de zonage. En effet comme ils le disent dans le document qu'ils m'ont déposé à la Maire de La Celle le 19 décembre: "la topographie des terrains ne permet pas de faire de l'assainissement individuel ( surface des terrains allant de 150 m<sup>2</sup> à 300m<sup>2</sup>)", techniquement pour le réseau, ce n'est sûrement pas très facile ni bon marché, mais au niveau de l'environnement c'est sûrement la solution la plus efficace.

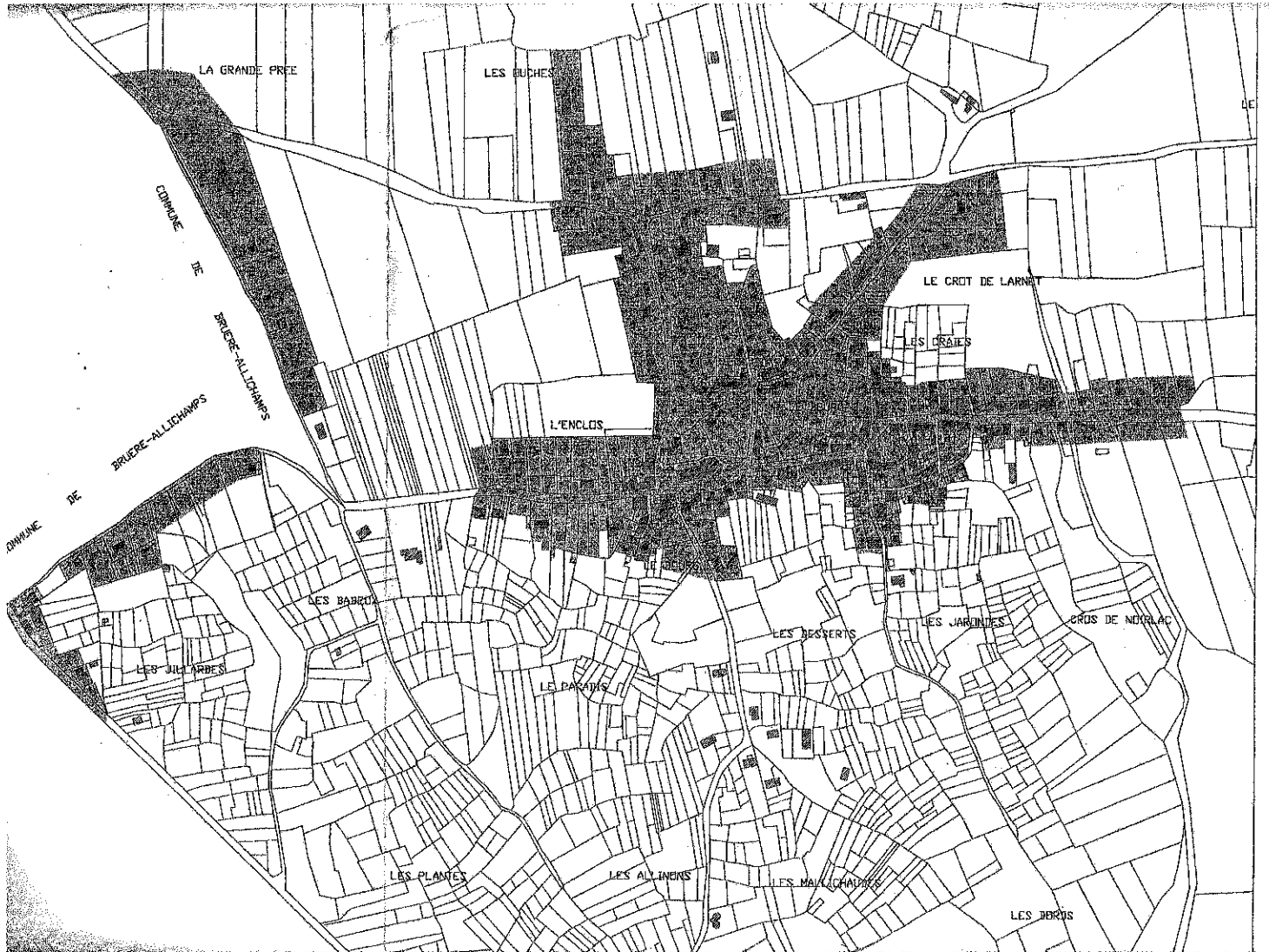
On peut voir dans le plan ci-joint la partie concerné qui est aux environ des lieux dit: l'Ornaudin et la Tour. Ensuite en fonction des choix faits pour le passage des canalisation, si comme cela est présenté dans le rapport final, une conduite passe par la route du bord du Cher et Noirlac, il sera possible de raccorder les deux usines et le restaurant, ce qui ne peut qu'améliorer la qualité des eaux du Cher; mais ceci est une seconde étape.

A la lecture du plan du bourg de Bruère-Allichamps, il apparaît qu'il y a des zones blanches entourées au minimum sur trois côtés de gris, ce qui semble vouloir dire que ces secteurs là ne sont pas en zone d'assainissement collectif. Dans les rapports finaux pas de commentaires!!! Ni d'explications!! Il me paraît important de créer une zone d'assainissement collectif continue et homogène, même si aujourd'hui ces parcelles ne sont pas construites et si cela peut demander un certain temps. En effet il n'y aura pas besoin de refaire une étude et une modification du zonage et cela sera plus efficace pour les constructions réalisées éventuellement dans ces secteur "en blanc".

# du Bourg : Plan de Zonage Bruère-Allichamps



## Plan de zonage de La Celle



Le plan de la commune de La Celle est plus cohérent, et il y a quelques parcelles dans le centre Bourg qui mériteraient peut-être d'être en zone d'assainissement collectif, ce qui donnerait une cohérence complète au zonage. Mais je n'ai pas de remarque particulière.

Il est vrai que les échanges avec Monsieur Touraud, Maire de la Celle, m'ont bien éclairé sur le passé de ce dossier qui dure depuis 1999 et qui débouche maintenant. En effet les préconisations des hydrogéologues, quand il y a des captages d'eau potable en aval de villages, sont de recommander ou d'exiger un assainissement collectif du village. Ceci peut paraître cohérent et sécurisant pour la ressource en eau, mais quand même en contradiction avec le fait que les filières individuelles sont réputées aussi efficaces que les filières collectives au dire de différents services de l'État. Mais il paraît intéressant de retenir pour le bourg de la Celle une filière collective car en plus le centre bourg est assez dense et certaines habitations auraient beaucoup de difficultés voir l'impossibilité de mettre en place un assainissement non collectif.

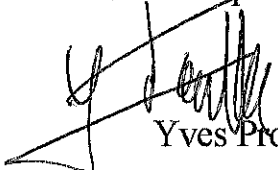
Il est évident que le zonage d'assainissement doit correspondre aux différents besoins des habitants, de la communauté de commune, mais aussi aux nécessités de protection de la qualité des masses d'eaux.

Il ne faudra pas oublier lors des étapes suivantes une bonne information des habitants sur les choix techniques faits et sur la façon pour les uns et les autres de respecter les diverses réglementations.

**Compte tenu de ce qui précède, je donne un avis favorable à la demande de Délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées des communes de Bruère-Allichamps et La Celle présentée par Président de la communauté de communes Cœur de France suite aux délibérations des deux conseils municipaux de Bruère-Allichamps et La Celle ainsi qu'elle du conseil communautaire. Il faudra pour la commune de Bruère-Allichamps, si c'est possible, prendre en compte la demande de Monsieur Ciajolo et de ses voisins et faire en sorte que les zones en blanc dans le plan de zonage soient incluses dans le zonage d'assainissement collectif. Pour la commune de La Celle il faudra vérifier qu'il n'y a pas à la marge quelques parcelles qui mériteraient d'être dans la zone d'assainissement collectif.**

Fait à Bourges le 16 janvier 2014

Le Commissaire Enquêteur.

  
Yves Proffit.



Famille Duplaix ( N° 18 )

Famille Dumas ( 20 )

Famille Ciajolo ( 22 )

Famille Aupetit ( 24 )

Famille Larguinat ( 35 )

Famille Georges ( 37 )

Famille Trépeux ( 39 )

Famille

Restaurant les Tilleuls

Famille Brunet ( 26 )

Famille Brunet ( 28 )

Bruère-Allichamps le 13 décembre 2013

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Enquête Publique d'assainissement  
des eaux usées des communes  
de Bruère-Allichamps et de La Celle

Procès n° 1 du registre de  
La Celle.

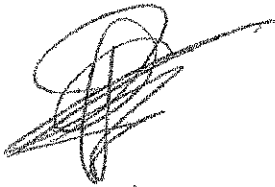
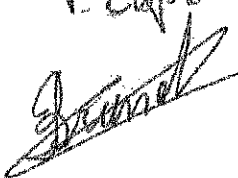
Monsieur le commissaire enquêteur,


Suite au rapport d'Enquête Publique relatif à la délimitation des zones d'assainissement collectif des eaux usées des communes de Bruère-Allichamps et de La Celle, il apparaît sur les cartes de zonage des projets d'assainissement collectif ( N°1 à 3 ) que les habitations de la route de Noirlac, situées au-delà des N°16 ( côté pair ) et N°33 ( côté impair ), ne sont pas intégrées dans ces plans de zonage.



De ce fait, les habitants concernés par cette exclusion demandent à être inclus dans les différentes cartes de zonage. La topographie des terrains ne permet pas de faire de l'assainissement individuel ( surface des terrains allant de 150 m<sup>2</sup> à 300 m<sup>2</sup> ).

Sur cette route se trouvent également un hôtel restaurant de bonne renommée ( à 300m ) ainsi que 2 usines ( à 700m ) qui emploient près de 150 personnes.

Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, nos cordiales salutations

  
P. Ciajolo  


Duplaix  
M. Duplaix  


Aupetit  
  
Larguinat  


Loabeuings  
Trépeux B.  
